

éditorial

Mise en demeure

Depuis près de dix ans, Thierry Ehrmann, PDG du groupe Serveur (dont fait partie le site de quotation en ligne Artprice.com), élabore dans sa propriété de Saint-Romain au Mont d'or, près de Lyon, *la Demeure du Chaos* (voir ap 312, mai 2005), œuvre *in progress* de déconstruction d'un ancien relais des postes sur un mode politique et alchimique. L'ensemble, composé de 3 123 œuvres disséminées dans tout le domaine, s'étend sur 10 000 m². Fresques, sculptures (dont des voitures carbonisées, un avion crashé...) y disent la violence de notre époque. Le maire de Saint-Romain, estimant que *la Demeure* constitue une injure visuelle au pittoresque de ce village en pierres dorées, a depuis longtemps saisi les tribunaux. Fin 2008, se jouait le quatrième procès. Le 16 décembre, la cour d'appel de Grenoble a condamné Thierry Ehrmann à remettre en état son domaine au cours des neuf prochains mois. Au terme de deux jours et demi d'audience, la cour a rendu un jugement de vingt-cinq pages, à la lecture duquel on comprend que « l'œuvre d'art n'a aucun droit d'exister de manière autonome sur l'espace public. Elle doit se conformer impérativement au plan d'occupation des sols et autre plan local d'urbanisme. Elle doit répondre au nuancier de couleurs de la région... Pour faire court, on enlève donc à l'œuvre d'art tout ce qui la distingue de l'urbanisme : sa singularité, l'empreinte de son auteur, ses signes distinctifs, sa forme, son médium, son sujet », nous dit Ehrmann.

On peut ne pas goûter le côté provocateur, l'inspiration ésotérique du projet, l'esthétique gothique qui s'en dégage. Mais on ne peut pas ne pas reconnaître que Thierry Ehrmann a construit, au fil du temps, un ensemble aussi étonnant que le Palais idéal du Facteur Cheval. *La Demeure du Chaos* dépasse de loin la question du respect ou non de banales règles urbanistiques régissant les couleurs des murs. De quoi a-t-on peur exactement ? Que des millions de gens nourrissent en secret le projet de transformer leur pavillon en champ de bataille du temps présent ? *La Demeure du chaos* relève de l'exception... et de l'œuvre d'art. Et qu'on le veuille ou non, elle fait déjà partie de notre patrimoine culturel. Thierry Ehrmann se pourvoit donc en cassation.

Richard Leydier

Infos : www.demeureduchaos.org

House Arrest

For going on ten years now, Thierry Ehrmann, CEO of the Serveur group (which owns the online art values service Artprice.com), has been at work on *La Demeure du Chaos* at his home, an old postal station in Saint-Romain au Mont d'Or, near Lyon (see ap 312, May 2005). This alchemical and political project consists in an ongoing deconstruction of the estate. The 3,123 works scattered around the 10,000 square meters of the house and grounds include frescos and sculptures, among them burnt-out cars and a crashed airplane, expressing the violence of our age. The mayor of Saint-Romain sees the *Demeure* as an offensive visual blot on the picturesque, golden-stoned landscape of his village and instituted legal proceedings years ago. At the end of 2008, his case was heard in court for a fourth time, and on December 16, the appeal court in Grenoble ordered Ehrmann to put his estate "in order" over the coming nine months. The court produced a 25-page judgment stating, as Ehrmann tells us, that "the work of art has no right to exist autonomously in public space. It is imperative that it comply with ground use plans and other local urban plans. It must be in harmony with the range of regional colors. Etc.. To sum up, the work of art is denied everything that makes it different from the urban environment: its singularity, the style of its maker, its distinctive features, form, medium and subject."

You don't have to be a fan of this project's provocative side and esoteric inspiration, or of its Goth aesthetic. But there is no denying that Thierry Ehrmann has built up an ensemble that is just as surprising as the Ideal Palace created by the postman Cheval. *La Demeure du Chaos* far exceeds the question of banal urban rules about the colors of walls. So what are they afraid of? That millions of people might secretly want to transform their house into a modern battleground? *La Demeure du Chaos* is an exceptional case, and it is a work of art. And, like it or not, it is already part of our cultural heritage. Thierry Ehrmann is appealing the judgment.

Richard Leydier
Translation, C. Penwarden

Information: www.demeureduchaos.org

PS : En juillet dernier, l'artiste Philippe Pissier, invité à participer à une exposition de Mail Art, envoie quatre cartes postales où l'on voit une paire de seins ornée de pincettes à linges. Est-ce l'administration de La Poste, plus prompte à s'offusquer qu'à acheminer le courrier, qui l'aurait dénoncé ? Toujours est-il que le voilà convoqué par la gendarmerie de Cahors, que son domicile est perquisitionné, son ordinateur confisqué. À l'heure actuelle, l'artiste risque trois ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amendes pour avoir diffusé « par quel que moyen que ce soit un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine », selon l'article 227-24 du code pénal. Article par ailleurs dénoncé par la Ligue des droits de l'homme comme étant liberticide. Si vous êtes contre l'instauration de l'Inquisition en France et souhaitez apporter votre soutien à l'artiste : Comité de soutien à Ph. Pissier, Librairie Le Droit à la paresse, 68 rue Saint-James, 46 000 Cahors. Tél. 05 65 22 01 51. Et <http://pissierarchives.canalblog.com/>



PS. Last July, for an exhibition of Mail Art, Philippe Pissier sent in four postcards each showing a pair of breasts with clothes pegs on them. Was it the French post office—quicker to take umbrage than to deliver—that denounced him? Anyway, Pissier was called in by the gendarmes at Cahors, who searched his home and confiscated his computer. He risks three years of prison and 75,000 euros in fines for "disseminating by whatever means a violent or pornographic message liable to gravely undermine human dignity," as article 227-24 of the penal code puts it. That article, note, has been attacked by the Ligue des Droits de l'Homme as contrary to civil liberties. If you want to avert a new Inquisition, and to support the artist, write to: Comité de Soutien à Ph. Pissier, Librairie Le Droit à la paresse, 68 Rue Saint-James, 46 000 Cahors. Phone +33 (0)5 65 22 01 51. And <http://pissierarchives.canalblog.com/>